

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 19 novembre 2020

L'an 2020 et le jeudi 19 novembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire

Présents : Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint, Mme PION Gabrielle 2^e Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, M. THOMAS Didier, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LEMOAL David

Pouvoirs :

M. JOLIN Lionel 3^e Adjoint qui a donné pouvoir à Mme PRUNET Delphine,

Secrétaire : Mme SAUVERVALD Margaux

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 13/11/2020

Date d'affichage : 13/11/2020

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification. 24/11/2020

Objet des délibérations. SOMMAIRE :

-Déplacement du Lieu de Réunion

-Approbation compte rendu du 22 octobre 2020

-Autorisation d'encaissement de chèque dégrèvement Taxe Foncière

-Renouvellement convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive auprès du Centre de Gestion du Loiret

-Point budgétaire communal

- Point dotations 2021

-Noël des enfants et des aînés

Madame le Maire propose de rajouter le point suivant à l'Ordre du Jour :

Acceptation de devis remplacement Mât et Eclairage Public sur le Bourg d'Armeville (RD22), qui fait suite au passage de l'expert, le mardi 17 novembre 2020, intervenant dans le cadre d'un sinistre déclaré suite au choc d'un véhicule sur ledit candélabre.

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Compte rendu de la séance d'installation du 22 octobre 2020 :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D2020-64 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil Municipal à titre exceptionnel et instauration du Huis clos

Madame le Maire déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Municipal en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce contiguë à la Mairie, située au 2 rue de la Mairie, cette salle étant adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que la séance ordinaire du Conseil Municipal s'ouvre Salle Polyvalente à huis clos conformément aux mesures qui doivent être prises et adaptées pour la bonne tenue des réunions du Conseil Municipal stipulées au II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Cette décision est actée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-65 : Acceptation de chèque de dégrèvement Trésor Public Dégrèvement Taxe Foncière

Le Conseil Municipal décide de faire encaisser un chèque de dégrèvement d'imposition sur la Taxe Foncière du Centre des Finances Publiques, libellé au profit de l'ex-CCAS de Charmont-en-Beauce, d'un montant de 50 € en effectuant une opération de réduction sur mandat dudit montant.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-66 : Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour les effectifs inférieurs à 100 agents

Madame le Maire précise que la convention initialement signée avec la Commune arrive à échéance au 31 décembre 2020 et qu'il convient de renouveler l'adhésion auprès du Centre de Gestion 45.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer auprès du Centre de Gestion 45, la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour les effectifs inférieurs à 100 agents ainsi que l'ensemble des avenants pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de cette dernière.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-67 : Acceptation de devis remplacement Mât et Eclairage Public sur le Bourg d'Armeville (RD22)

Au vu du sinistre enregistré auprès du prestataire assureur en date du 22 septembre 2020 constatant un choc de véhicule sur candélabre au Bourg d'Armeville (RD22) avec tiers identifié ayant fait l'objet de la dépose du candélabre accidenté avec mise en sécurité du bornier effectué par la société CEGELEC.

Le Conseil Municipal se prononce sur la nécessité de remplacer le candélabre pour une meilleure sécurité de la voie et accepte le devis de l'entreprise CITEOS, sise Rue des Foulons, 45 400 Fleury-les-Aubrais comme la mieux-disante, pour un montant de 1700€ Hors Taxes soit 2040€ Toutes Taxes Comprises.

Madame le Maire est mandatée pour la signature de tous documents afférents à ce projet.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

-Point budgétaire communal :

Madame PION, 2^e Adjoint, présente les notions budgétaires de la collectivité à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ces notions sensibilisent les nouveaux élus au fonctionnement budgétaire des communes par la présentation des sections, chapitres et comptes de fonctionnement et d'investissement.

-Dotations 2021 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle d'une dotation de 4 573,30€ de l'Etat.

-Noël des enfants et des aînés :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises lors de la commission des fêtes et cérémonies.

-Point communautaire :

Madame le Maire présente les décisions prises lors du Conseil Communautaire qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret (<http://cc-plaine-nord-loiret.fr/ccpn1/les-publications/>).

Madame le Maire précise que la commune informera les adolescents de la Commune de la faculté de bénéficier d'un transport de la Communauté de Communes pour se rendre au Pôle Ados.

-questions diverses :

Le distributeur de pain sera opérationnel au plus tard le mardi 8 Décembre 2020.

Le Conseil Municipal communiquera sur cette installation et sur les projets des fêtes de fins d'années.

M.MENAULT attire l'attention du Conseil Municipal sur l'état de la route communale de Judainville.

Un courrier sera établi afin d'informer sur la nécessité de réfection de la traversée de voie abîmée.

La séance est levée à 21h40.

En mairie,
le 20/11/2020
Le Maire, Delphine PRUNET

